

### **ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS**

28 RUE DES IRIS 69630 CHAPONOST

Adresse: 28 Rue des Iris 69630 CHAPONOST Coordonnées GPS: 45.702998, 4.749201

Cadastre: AP 259

Commune: CHAPONOST Code Insee: 69043

Reference d'édition: 2739689 Date d'édition: 06/06/2024

Vendeur: Mr GODEFROY Acquéreur:



PEB: NON

Radon: NIVEAU 3

7 BASIAS, O BASOL, O ICPE

SEISME: NIVEAU 2

#### **PLAN DE PREVENTION DES RISQUES**

Туре	Exposition	Plan de prevention			
Informatif <b>PEB</b>	NON	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit			
PPR Naturel SEISME	oui	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 2			
PPR Naturel RADON	oui	Commune à potentiel radon de niveau 3			
PPR Naturels Inondation	NON	Inondation Par ruissellement et coulée de boue  ✓ BV de l'Yzeron global	Approuvé	21/10/2013	
		Inondation BV de l'Yzeron global	Approuvé	21/10/2013	
		Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau  ✓ BV de l'Yzeron global	Approuvé	21/10/2013	
		Inondation Par ruissellement et coulée de boue  ✓ Garon et ses affluents	Approuvé	10/06/2015	
		Inondation Garon et ses affluents	Approuvé	10/06/2015	
		Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau  ✓ Garon et ses affluents	Approuvé	10/06/2015	
PPR Miniers	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques <b>Miniers</b>			
PPR Technologiques Risque industriel	NON	Risque industriel St Genis Laval	Approuvé	11/12/2014	
		Risque industriel Effet thermique  ✓ St Genis Laval	Approuvé	11/12/2014	
		Risque industriel Effet de surpression  ✓ St Genis Laval	Approuvé	11/12/2014	

<sup>&</sup>quot;Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr" article R.125-25

#### **DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES**

https://www.info-risques.com/short/ AYAPQ

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.



#### **ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS**

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet éta	it est établi sur la base des info	ormations mises à disposition p	ar arrêté préfectoral		
N° 2011-1881	du	26/04/2011	Mis à jour le 1	2/02/19	
Adresse de l'immeuble		Code postal ou Insee	Commune		
28 Ru	ue des Iris	69630	CHAP	ONOST	
Références cadastrales :		AP 259			
Situation de l'immeuble au regard	d'un plan de prévention des ri	sques naturels (PPRN)			
> L'immeuble est situé dans le périmèt		,	Oui	Non	Χ
prescrit	anticipé	approuvé	date		
Si oui, les risques naturels pris en cons					
inondation	crue torrentielle	remontée de r	nappe	avalanches	
cyclone	mouvements de terrain	sécheresse géotech	nique	feux de forêt	
séisme	volcan		autres		
extraits des documents de r	référence joints au présent état et	permettant la localisation de l'imme	euble au regard des risques pri	s en compte	
> L'immeuble est concerné par des pre	scriptions de travaux dans le règle	ement du PPRN	Oui	Non	
Si oui, les travaux prescrits ont été réa	lisés		Oui	Non	
Citaration de Rimonaulul au manual	4				
Situation de l'immeuble au regard			Out	New	
> Le terrain est situé en secteur du recu	ul du trait de cote ( <b>erosion</b> )		Oui	Non	Х
Si oui, exposition à l'horizon des:			30 ans	100 ans	
Situation de l'immeuble au regard	d'un plan de prévention des ri	sques miniers (PPRM)			
> L'immeuble est situé dans le périmèt			Oui	Non	Х
prescrit	anticipé	approuvé	date		
Si oui, les risques naturels pris en cons					
·	mouvements de terrain	autres			
extraits des documents de r	référence joints au présent état et	permettant la localisation de l'imme	euble au regard des risques pri	s en compte	
> L'immeuble est concerné par des pre	scriptions de travaux dans le règle	ement du PPRM	Oui	Non	
Si oui, les travaux prescrits ont été réa	lisés		Oui	Non	
Charles de Rissandelle accessed		tb (DDDT)			
Situation de l'immeuble au regard			Out	New	
> L'immeuble est situé dans le périmèt	•	* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *	Oui	Non	Х
<b>Si oui</b> , les risques technologiques pris e <b>effet toxique</b>	effet thermique		surpression		
> L'immeuble est situé dans le périmèt		ellet de	Oui	Non	Х
	**	a localisation de l'immeuble au rega			^
Extraits des doct	uments de reference permettant le	a localisation de l'illimedble ad rega	ard des risques pris en compte		
> L'immeuble est situé en secteur d'exp	propriation ou de délaissement		Oui	Non	
L'immeuble est situé en zone de prescri			Oui	Non	
Si la transaction concerne un logen	•	réalisés	Oui	Non	
Si la transaction ne concerne pas u				Non	
est exposé ainsi que leur gravité, proba					
Situation de l'immeuble au regard		aire			
L'immeuble se situe dans une commune		zone 3	zone 4	zone 5	
trés faible	zone 2 X	modérée	moyenne	forte	
tres faible	raible	moderee	moyenne	10110	
Information relative à la pollution o	de sols				
> Le terrain est situé en secteur d'infor	mation sur les sols (SIS)		Oui	Non	X
Situation de l'immeuble au regard	du zonage règlementaire à not	tential radon			
> L'immeuble se situe dans une commu		tentier radon	Oui X	Non	
> Limineuble se situe dans une commit	une a potentier radon de nivead 3		Oui A	Non	
Situation de l'immeuble au regard	d'un plan d'exposition au bruit	: (PEB)			
> L'immeuble est situé dans le périmèt	re d'un PEB:		Oui	Non	Х
Si oui, les nuisances sonores s'élèvent	aux niveau:	zone D zone C	zone B	zone A	
		faible modérée	forte	trés forte	
Information relative any sinistres in	ndomnicác par l'accurance evit	te à une catactrophe N/M/T*			
Information relative aux sinistres i					
> L'information est mentionnée dans l'a		turelle minière ou technologique	Oui	Non	

Modèle état des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnnement MTES / DGPR juillet 2018. "Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr" article R.125-25

06/06/2024 / CHAPONOST

Mr GODEFROY

#### **CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS**



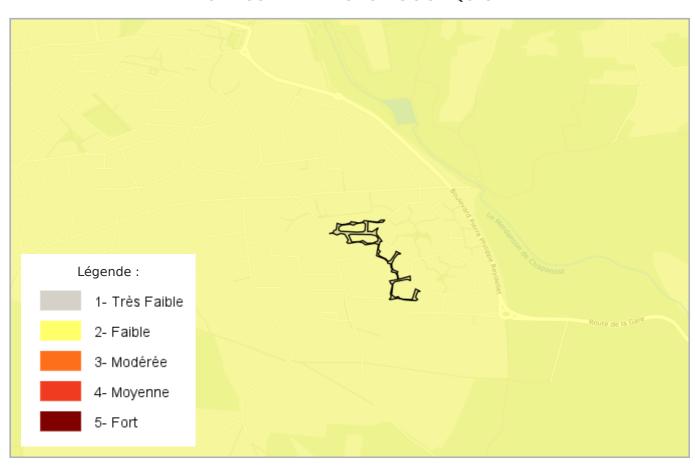
#### **CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)**



#### **RADON**



#### **CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES**



#### **PPR TECHNOLOGIQUE**



#### **CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL/BASIAS)**



#### **PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)**



#### LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

La liste suivante contient des sites BASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision			
SSP4064973 Sté RAMIC None lieu dit "Le Saunier" CHAPONOST	SSP4061443 M. TURIN  None lieu dit "Les Landes" CHAPONOST		
SSP4072326 Atelier de Menuiserie Spécifique (AMS) 6 Chemin Château (du) CHAPONOST	SSP4064970 Mr GATTA  None lieu dit "Le Caillou" CHAPONOST		
SSP4064969 CROZIER J.F 1 rue Favre Garin CHAPONOST	SSP4064976 Sté CDM None route Brignais (de) CHAPONOST		
SSP4064979 Collectivité Publique (M. Le Maire) None lieu dit "Combarembert" CHAPONOST			

#### LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

Aucun site BASOL a moins de 500 mètres

#### LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)

INSTALLATIONS **C**LASSÉES POUR LA **P**ROTECTION DE L'**E**NVIRONNEMENT

Aucun site ICPE a moins de 500 mètres



Préfecture : Rhône Commune : CHAPONOST

## **Déclaration de sinistres indemnisés**

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

28 Rue des Iris 69630 CHAPONOST

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemi	nisation
nondations et/ou Coulées de Boue	01/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003	OUI	NON
Sécheresse	01/07/2003	30/09/2003	25/08/2004	26/08/2004	OUI	NON
nondations et/ou Coulées de Boue	04/08/2004	04/08/2004	11/01/2005	15/01/2005	OUI	NON
Sécheresse	01/07/2018	31/12/2018	18/06/2019	17/07/2019	OUI	NON
Sécheresse	01/07/2020	30/09/2020	18/05/2021	06/06/2021	OUI	NON
nondations et/ou Coulées de Boue	05/10/1993	10/10/1993	19/10/1993	24/10/1993	OUI	NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	OUI	NON
nondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	OUI	NON
Poids de la Neige	26/11/1982	28/11/1982	15/12/1982	22/12/1982	OUI	NON
Glissement de Terrain	01/05/1983	31/05/1983	21/06/1983	24/06/1983	OUI	NON
nondations et/ou Coulées de Boue	01/05/1983	31/05/1983	21/06/1983	24/06/1983	OUI	NON
Sécheresse	31/12/2021	29/09/2022	02/04/2023	02/05/2023	OUI	NON
tabli le :	Nom et	visa du vendeui	T			
	Visa de	l'acquéreur				
achet / Signature en cas de prestataire ou mandataire						



Liberté Égalité Fraternité



**QUE FAIRE** EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

# SÉISME?

#### Avant les secousses, préparez-vous

- REPÉREZ les endroits où vous protéger : loin des fenêtres, sous un meuble solide
- FIXEZ les appareils et meubles lourds pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H avec les objets et articles essentiels
- FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité de votre bâtiment



#### Pendant les secousses

- ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT
- NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- EN VOITURE, NE SORTEZ PAS et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- RESTEZ ATTENTIF: après une première secousse, il peut y avoir des répliques



#### Après les secousses



#### **SORTEZ DU BÂTIMENT,**

évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



#### **ELOIGNEZ-VOUS**

**DES CÔTES** et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



#### **EVITEZ DE TÉLÉPHONER**

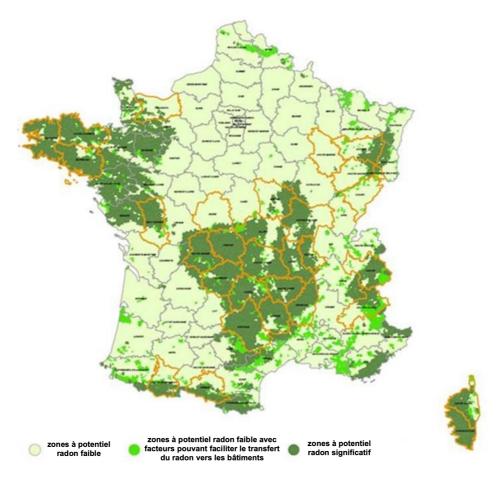
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



#### **RESTEZ À L'ÉCOUTE**

des consignes des autorités

#### Information des acquéreurs et des locataires sur le risque radon



Exemple de la carte des zones à potentiel radon des sols pour la France métropolitaine

Le potentiel radon des sols de CHAPONOST (69630) est significatif (zone 3)

#### Qu'est-ce que le radon?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches.

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation...

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).

La concentration en radon se mesure en becquerel par mètre cube d'air (Bq/m³) et le niveau moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à 100 Bq/m³. Il existe néanmoins d'importantes disparités liées aux caractéristiques du sol, mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. La concentration varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

#### Quel est le **risque** pour la santé ?

Le radon est classé comme cancérogène certain pour le poumon depuis 1987 (Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS). En effet, le radon crée, en se désintégrant, des descendants solides radioactifs (polonium, bismuth, plomb) qui peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

À long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

En France, le radon est la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac, et on estime qu'environ 3000 décès par an lui sont imputables. Qui plus est, pour une même exposition au radon, le risque de développer un cancer du poumon est environ 20 fois plus élevé pour un fumeur que pour un non-fumeur.

#### Comment connaître l'exposition au radon dans son habitation ?

Le seul moyen de connaître son niveau d'exposition au radon est de le mesurer grâce à des détecteurs (dosimètres radon) pendant au moins de 2 mois en période de chauffe (mi-septembre à fin avril) dans les pièces aux niveaux les plus bas occupés (séjour et chambre de préférence). En effet, le radon provenant principalement des sols sous les bâtiments, les expositions les plus élevées se situent généralement dans les lieux de vie les plus proches du sol.

Les détecteurs sont commercialisés et analysés par des laboratoires spécialisés (renseignements disponibles sur les sites internet mentionnés dans les contacts utiles ci-dessous). Des détecteurs peuvent également être mis à disposition ponctuellement lors de campagnes de prévention (renseignements auprès de sa commune, de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)).

Il est recommandé d'avoir un niveau de radon dans son logement inférieur au niveau de référence fixé à 300 Bg/m<sup>3</sup>, et plus généralement, le plus bas raisonnablement possible.

#### Comment réduire l'exposition au radon dans son habitation ?

Des solutions techniques existent pour réduire la concentration en radon dans son habitation :

- Aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour ;
- Ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement ; Veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement.

Les travaux d'aménagement suivants permettent également de réduire la concentration en radon dans son habitation :

- Assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux);
- Améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile.

Les solutions techniques sont à choisir et à adapter à son bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.

#### Le potentiel radon des sols

Le potentiel radon des sols représente la capacité du sol à émettre du radon. Il prend en compte la richesse en uranium et radium présents dans les roches du sous-sol, la porosité du sol ainsi que plusieurs facteurs géologiques particuliers pouvant favoriser la remontée du radon vers la surface comme les failles, les cavités souterraines, les zones minières...

Il ne permet pas de connaître la concentration dans son habitation et donc son exposition réelle au radon qui dépend aussi de la qualité de la construction et de son mode de vie. Il permet toutefois d'émettre certaines recommandations selon son intensité.

#### Recommandations pour une commune à potentiel radon significatif (zone 3)

Il est recommandé de procéder au mesurage du radon dans son logement dans des pièces aux niveaux les plus bas occupés. Le nombre de détecteurs à placer dépend de la surface du bâtiment, avec a minima deux détecteurs à positionner de préférence dans le séjour et une chambre.

Si les **résultats sont inférieurs au niveau de référence de 300 Bq/m³**, aucune action particulière n'apparaît aujourd'hui nécessaire, à l'exception des bonnes pratiques en termes de qualité de l'air intérieur de son logement (aération quotidienne de son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour, pas d'obstruction des systèmes de ventilation...).

Si les résultats dépassent légèrement le niveau de référence, il est recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. De nouvelles mesures sont à réaliser à l'issue de la réalisation des travaux pour vérifier leur efficacité.

Si les **résultats dépassent fortement le niveau de référence** (>  $1000 \text{ Bq/m}^3$ ), il est fortement recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. Les solutions sont à choisir et à adapter au bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Ces solutions peuvent être mises en œuvre progressivement en fonction des difficultés de réalisation ou de leur coût. À l'issue des travaux, il convient de réaliser de nouvelles mesures de radon pour vérifier leur efficacité.

Quel que soit le niveau de radon mesuré dans son logement, si des travaux de rénovation énergétique sont engagés (changement des fenêtres...), il convient de s'assurer du maintien d'un taux de renouvellement de l'air suffisant et d'aérer quotidiennement son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour. De nouvelles mesures de radon sont également conseillées pour connaître l'évolution de sa situation.

#### Pour en savoir plus - contacts utiles

Ministère de la transition écologique et solidaire : www.georisques.gouv.fr Ministère des solidarités et de la santé : www.solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/radon Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales : www.cohesion-territoires.gouv.fr/radon

#### Au niveau régional :

ARS (santé, environnement) : www.ars.sante.fr DREAL (logement) : www.developpement-durable.gouv.fr/Liste-des-21-DREAL

#### Informations sur le radon :

Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (risque, mesure) : www.irsn.fr/radon Centre scientifique et technique du bâtiment (solutions techniques) : extranet.cstb.fr/sites/radon/